



Mes droits pour co emprunteur

Par **jaulin**, le **26/05/2008** à **14:02**

voila je suis co-emprunteur de mon ex lui ne regle plus sa part donc on ma deman de de regler la sienne mais jai ete voir un avocat et il ma dit que si je reglai plus de la moitiee je pouvais le poursuivre en justice mais comment faire

Par **novice43**, le **28/05/2008** à **18:07**

Bonjour,rnrnVous vous êtes mis "co-emprunteur" ce qui signifie que vous êtes solidairement responsable de cet emprunt en cas de défaillance de règlement de votre ex.rnrnLa banque ou société de crédit peut tout à loisirs se retourner contre vous pour le paiement des mensualités non honorées. La seule solution est d'obtenir un jugement de tribunal vous dégageant de ce "co-emprunt", d'en aviser l'organisme prêteur qui se retournera contre votre ex.rnrnMais ce n'est pas encore gagné.rnrnCordialement,